

## Gastroentérite à salmonelles



### Epidémiologie

Agent infectieux	<i>Salmonella sp.</i>
Réservoir	Animaux domestiques et sauvages, spécialement la volaille, les porcs, les bovins, les reptiles, les animaux de compagnie Les patients pendant la phase de convalescence
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> <li>par ingestion d'aliments contaminés, en général sous forme d'intoxication alimentaire, les germes se multiplient dans des mets contaminés avant leur consommation</li> <li>une transmission interhumaine est possible, de même qu'une transmission par contact direct avec des objets contaminés (endoscopes par ex.)</li> </ul>
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	Le plus souvent 12 à 36 heures avec des extrêmes allant de 6 à 72 heures
Durée d'infectiosité	Excrétion dans les selles pendant des périodes très variables. Environ 1% des adultes et 5% des enfants de moins de 5 ans excrètent encore des salmonelles après une année et sont donc considérés comme des porteurs chroniques

### Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	Aucune, l'application des Précautions Standard est suffisante. Instaurer des Mesures Additionnelles CONTACT chez les nourrissons et les jeunes enfants encore langés ou si patient avec incontinence fécale ou non compliant aux mesures d'hygiène de base. En l'absence de WC dans la chambre individuelle ou si chambre à plusieurs lits, mettre à disposition du patient une chaise percée.
Placement du patient	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas installer/laisser un patient immunosupprimé dans la même chambre</li> <li>Chambre individuelle si Mesures Additionnelles de CONTACT</li> </ul>
Visiteurs	Désinfection des mains en sortant de la chambre
Mesures spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le patient doit être informé de se laver les mains après avoir été à la selle</li> <li>En cas de sortie de l'hôpital, le patient doit s'abstenir de préparer des aliments tant qu'il est symptomatique</li> <li>Chez l'enfant, pas de jardin d'enfant</li> </ul>

**Mesures de protection/prévention pour le personnel**

Blouse de protection	Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Non

**Déclaration du cas**

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	Non Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
Mesures en cas d'épidémie	Les personnes travaillant dans la restauration doivent être mises à l'arrêt de travail pendant la phase aiguë de la maladie